

## **Centres de vacances 2020**

La ville propose un choix de centres de vacances diversifié et de qualité en fonction de l'âge des enfants : séjours à la mer, à la montagne, à la campagne, à l'étranger...

Enfin les vacances ! Eh oui, c'est le moment de profiter de ces deux mois d'été pour faire le plein de soleil, de découvertes de nouveaux paysages, de nouveaux amis et surtout c'est le moment de vous amuser, de vous reposer. Les séjours proposés par la ville de Sevran, cette année encore, vous permettront de trouver les vacances qui correspondent à vos envies et vos passions.

[Voir le programme pour l'été 2020](#)

### **Pré-inscription (nécessaire)**

[La fiche de pré-inscription](#) dûment remplie et un acompte de 30 € sont à remettre au service enfance (1, av. de Livry à Sevran).

### **Les pièces justificatives (documents originaux) à fournir lors de l'inscription définitive :**

- La fiche en votre possession « autorisation parentale et certificat médical » dûment remplie **avec cachet et signature du médecin traitant**,
- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant, à jour de vaccination
- L'attestation de Sécurité Sociale sur laquelle figure votre enfant ou l'attestation de l'Aide Médicale Gratuite (C.M.U.), **si vous en bénéficiez**
- Les trois dernières fiches de paie (père **et** mère) (ou montant des Assedic, pension retraite..)
- L'avis d'imposition 2018
- Le justificatif du montant des allocations familiales et n° de matricule CAF, **le bon CAF**

Un certificat d'aptitude à la natation est à fournir **obligatoirement à l'inscription** pour la pratique des activités nautiques.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

**N.B.** Réduction de 10% à partir du 2e enfant envoyé en centre de vacances par la ville de Sevran et qui ne bénéficie pas de bons vacances CAF.

Publié le 07 février 2020